

Modalités et évaluation de l'épreuve de culture générale et expression en STS

Les étudiants sont évalués sur un corpus de trois ou quatre documents (textes littéraires ou non littéraires, articles de presse, documents iconographiques...) traitant de l'un des deux thèmes au programme.

La première partie de l'épreuve consiste en la rédaction d'une synthèse objective, concise et ordonnée des documents, notée sur 40.

La seconde partie porte sur une écriture personnelle, notée sur 20.

I. La synthèse

Elle est composée d'une introduction, d'un développement et d'une conclusion.

A. L'introduction

De quelques lignes, l'introduction comporte trois moments :

1. Présentation du thème.
2. Annonce de la problématique.
3. Annonce du plan.

B. Le développement

Il est composé de deux parties (voire trois) à peu près équilibrées constituées chacune de :

1. Une brève introduction qui annonce l'enjeu de la partie.
2. Deux (ou trois) sous-parties pour chacune des parties avec confrontation des idées des auteurs :
 - Chaque sous-partie est constituée de l'idée principale (ou argument) suivie de la confrontation d'au moins deux auteurs.
 - Lorsqu'un document est cité pour la première fois, il doit être présenté de façon précise (auteur, origine, date).
 - Chaque partie doit confronter tous les auteurs du corpus.
3. Une brève conclusion qui résume les principaux arguments développés dans la partie.

C. La conclusion

La conclusion répond à la problématique, en tenant compte des arguments avancés. C'est un récapitulatif qui répond à la question posée dans l'introduction. L'ouverture demeure facultative.

D. Autres critères d'évaluation

- Restitution objective, concise et précise des documents.
- Cohérence rédactionnelle (présentation claire, annonce des grandes parties, connecteurs, transitions).
- Présence de sous-parties matérialisées par des paragraphes.
- Présence de sauts de ligne entre les parties.
- Équilibre dans la réflexion entre les parties.
- Pas de contresens, ni de paraphrase, ni de « copier/coller » des documents qu'il faut reformuler.
- Une expression écrite claire, intelligible et correcte.

II. L'écriture personnelle

Elle est composée d'une introduction, d'un développement et d'une conclusion.

A. L'introduction

De quelques lignes, l'introduction comporte trois moments :

1. Une entrée en matière.
2. Une annonce du sujet.
3. Une annonce d'une démarche et/ou d'un plan.

B. Le développement

Il doit être composé d'au moins deux paragraphes, mais une structure plus élaborée sera valorisée (deux ou trois parties, chacune organisée en deux ou trois sous-parties).

Chaque paragraphe (ou sous-partie) est composé de l'idée principale (ou argument) et d'une ou deux références précisément analysées (la notion de référence est à comprendre au sens large : référence culturelle, littéraire, cinématographique, en lien avec l'actualité...).

Le plus important est de répondre explicitement à la question posée :

- On n'attend pas nécessairement une prise en compte du point de vue opposé ou concédé, même si cette démarche sera valorisée.
- Les arguments (ou idées principales) et les références sont choisis et développés avec pertinence par rapport au projet annoncé et à la question posée.
- Il faut quatre références différentes et variées en tout dans la copie. Les références hors corpus seront valorisées.
- Il est déconseillé de prendre trop appui sur le corpus du point de vue des arguments comme de celui des références car il faut développer une argumentation personnelle.

C. La conclusion

La conclusion répond à la problématique, en tenant compte des arguments avancés. C'est un récapitulatif qui répond à la question posée dans l'introduction. L'ouverture demeure facultative.

D. Autres critères d'évaluation

- Organiser son propos de façon claire et pertinente.
- Défendre un point de vue personnel de façon convaincante.
- Analyser pertinemment des références en lien avec les arguments et la question posée.
- S'exprimer dans une langue correcte et intelligible.